eurofins

Prélèvement
pour le Bâtiment

Contrôle des expositions professionnelles dans l'air des lieux de travail

L'accompagnement d'Eurofins :

La mesure au service de votre évaluation du risque

Plomb, FCR et Silice cristalline



Évaluer le risque aux composés CMR

Lors de la présence d'agents CMR (Cancérigènes, Mutagènes ou Réprotoxique) tel que défini à l'article R.4412-60, l'employeur doit réaliser une évaluation des risques chimiques (R.4412-63).

Évaluer les risques pour la santé des travailleurs

Cette évaluation des risques doit être entreprise pour toute activité impliquant des agents chimiques (R.4412-2: tout travail dans lequel des agents chimiques sont utilisés ou destinés à être utilisés dans tout processus, y compris la production, la manutention, le stockage, le transport, l'élimination et le traitement, ou au cours duquel de tels agents sont produits). Mais également, lors de tout changement des conditions pouvant affecter l'exposition des travailleurs (R.4412-62) et de nouvelle activité (R.4412-63).

Mesurer l'exposition

R.4412-76: L'employeur procède de façon régulière au mesurage de l'exposition des travailleurs aux agents CMR présents dans l'atmosphère des lieux de travail.

Lorsque des valeurs limites d'exposition professionnelle contraignantes ont été établies, l'employeur fait procéder à des contrôles techniques par un organisme accrédité.

L'employeur lui communique toutes données utiles, notamment le résultat de l'évaluation des risques.

L'offre Technique d'Eurofins

Votre laboratoire vous permet de procéder à une évaluation du risque chimique quantitative (par inhalation) en réalisant des prélèvements atmosphériques.

Deux possibilités peuvent être mises en œuvre :

1

Un contrôle Technique des VLEP

(tel que défini à l'article R.4412-76)

visant à déterminer la concentration du composé à proximité des voies respiratoires et la conformité à la VLEP.

(défini à l'article R.4412-149).

2

Surveillance Chantier

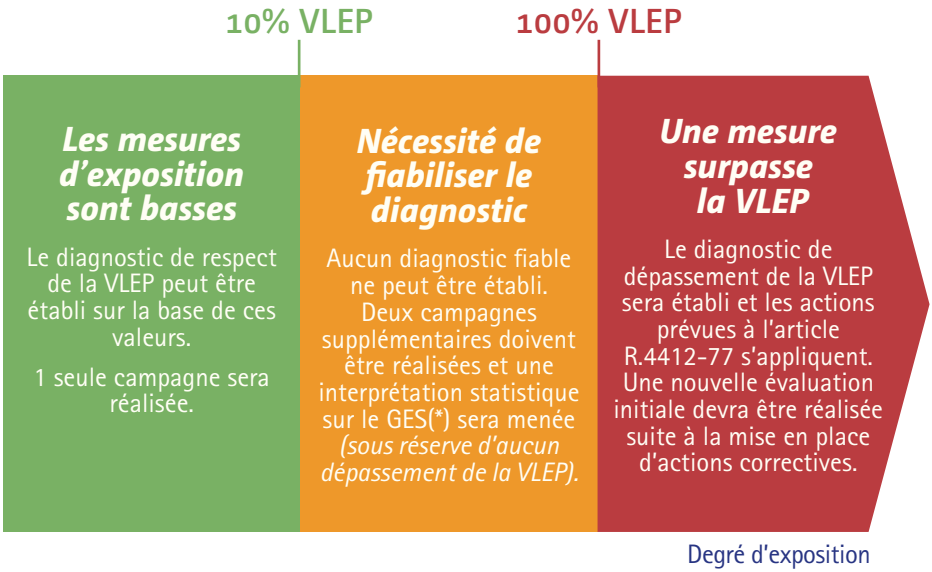
Estimer le niveau d'exposition (sur opérateur ou à point fixe) d'un composé conformément à votre besoin.



Contrôle Technique
Évaluation Initiale

Pour les contrôles techniques, une **évaluation initiale (état des lieux, dans l'idée du chantier test en amiante)** est le premier contrôle visant à déterminer la conformité à la VLEP.

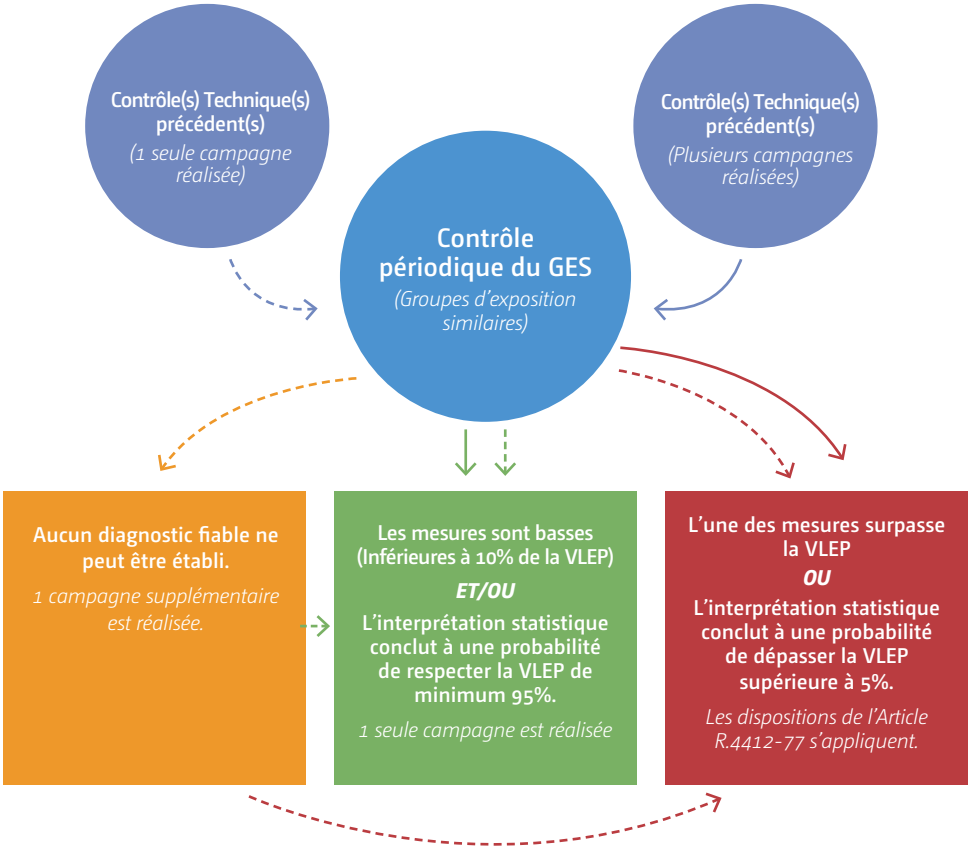
Chaque évaluation initiale se compose **d'une à trois campagne(s),** définie selon les résultats :



Bon à savoir : Il est à signaler que lors de tout changement susceptible d'avoir des conséquences néfastes sur l'exposition des travailleurs (changement de procédé, modification du poste de travail...), l'employeur doit effectuer une nouvelle évaluation initiale. (Circulaire de la DGT 2010/03 du 13 avril 2010)

Contrôle Technique
Contrôle Périodique

Le contrôle périodique **permet d'affiner et valider les précédents contrôles de la VLEP.** Toutes les mesures ayant été réalisées précédemment, sont exploitées dans le nouveau diagnostic.



Bon à savoir : Ces contrôles techniques sont effectués au moins une fois par an (1 an maximum après la fin de l'évaluation initiale) et lors de tout changement susceptible d'avoir des conséquences néfastes sur l'exposition des travailleurs. (R.4412-76)

Prestation *Eurofins*

Suite à votre évaluation des risques, une approche par GES est privilégiée.

› *Établissement d'une stratégie précise et adaptée à votre besoin*

Un GES se définit par une situation d'exposition professionnelle à un risque défini en relation avec une série de tâches bien identifiées, et a priori reproductibles. Un GES peut concerner un ou plusieurs travailleurs, exposés aux mêmes agents chimiques et effectuant les mêmes tâches.

Afin d'appréhender la variabilité d'exposition (ex: cadence de travail, localisation dans un même espace...), le nombre de mesure à réaliser est de 3 minimum par GES. Selon le nombre de travailleurs disponibles, la campagne peut s'étendre sur plusieurs jours.

› *Mise en place de nos méthodes d'essais*

→ Intervention pour prélèvements selon le plan d'échantillonnage,

→ Mise en place des méthodes d'essais validées et maîtrisées,

→ Des Techniques analytiques performantes permettant d'atteindre des seuils bas.

› *Un rapport d'essai avec une interprétation intégrant des conclusions concrètes sur les expositions des salariés*

Analyse individuelle des données → Comparaison des mesures de chaque travailleur à la VLEP.

Analyse statistique → S'assurer que la probabilité de dépassement de la VLEP pour le poste de travail ou le procédé investigué est inférieure à 5%. (sous réserve d'un nombre d'échantillons suffisant).

Les seuils limites dans l'air des lieux de travail

Le Code du travail définit un ensemble de valeurs limites réglementaires contraignantes, dont un extrait est présent dans le tableau ci-dessous :

Composé	Valeur limite d'exposition professionnelle (sur 8h)	Durée minimale de prélèvement
Plomb métallique et ses composés	0.1 mg/m^3	15 min
Fibres céramiques réfractaires	0.1 f/cm^3	25 min
Quartz (Poussières alvéolaires de silice cristalline)	0.1 mg/m^3	167 min pour l'ensemble des trois polymorphes (dont 95 min pour le quartz)
Cristobalite (Poussières alvéolaires de silice cristalline)	0.05 mg/m^3	
Tridymite (Poussières alvéolaires de silice cristalline)	0.05 mg/m^3	
Poussières alvéolaires sans effet spécifiques	5 mg/m^3	41 min

Cas spécifique de la poly-exposition en présence de silice cristalline :

Lorsque l'évaluation des risques présente une concomitance des poussières alvéolaires (dont le risque est côté non faible) avec des poussières silicogènes, l'article R.4412-154 définit la valeur limite du mélange par :

$$\frac{C_{non\text{-}silicogène}}{VLEP_{PASES}} + \frac{C_{quartz}}{VLEP_{quartz}} + \frac{C_{cristobalite}}{VLEP_{cristobalite}} + \frac{C_{tridymite}}{VLEP_{tridymite}} \leq 1$$

Eurofins Prélèvement pour le Bâtiment, c'est :

- Un réseau national à proximité de vos chantiers
- Une équipe dédiée à l'établissement de vos stratégies d'échantillonnage
- Des délais express pour vos besoins immédiats
- La consultation des résultats analytiques en ligne via Eurofins OnLine (EOL)
- Un suivi personnalisé en toute simplicité avec un interlocuteur commercial unique et des équipes locales pour la proximité

eurofins | Prélèvement pour le Bâtiment